

Politique de financement des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire.

Financing Policy for Local Governments in Côte d'Ivoire..

Auteur 1 : Chiatsè Mireille Patricia ANASSIN,

Auteur 2 : Anotchi N'douba Arnaud Romuald N'GUESSAN,

Auteur 3 : Richard Assanda DJA,

N'GUESSAN ANOTCHI N'Douba Arnaud Romuald,

Master en Gestion de la Politique Economique (GPE), de l'Université Félix Houphouet Boigny de Cocody-Abidjan, Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA), Côte d'Ivoire.

DJA ASSANDA Richard,

Master en Gestion de la Politique Economique (GPE), de l'Université Félix Houphouet Boigny de Cocody-Abidjan, Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de l'Enseignement technique (MENAET), Côte d'Ivoire.

ANASSIN CHIATSE MIREILLE PATRICIA,

Docteur en Informatique, Université Alassane Ouattara de Bouaké, UFR Sciences et Technologies, Côte d'Ivoire.

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : N'GUESSAN A. N. A. R., DJA A. R. & ANASSIN CHIATSE M. P. (2026) « Politique de financement des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire », African Scientific Journal « Volume 03, Num 37 » pp: 001 – 022.



DOI : 10.5281/zenodo.22253364

Copyright © 2026 – ASJ



Résumé

L'objectif de cet article est d'analyser la politique de financement des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire. Sur le plan méthodologique, l'étude repose sur un diagnostic de cette politique à l'aide d'une matrice SWOT, complété par une analyse empirique quantitative. La présente étude mobilise une base de données financière élaborée sous Microsoft Excel, portant sur un échantillon de 44 collectivités territoriales, soit environ 19 % des 232 collectivités que compte le pays sur la période 2017-2020. Les résultats mettent en évidence plusieurs forces, notamment l'existence d'un cadre juridique solide, constitué de 110 textes légaux et réglementaires, ainsi qu'une diversité de sources de revenus. Ils révèlent également le soutien régulier de l'État à travers la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et d'autres subventions, qui constituent des sources stables de financement. Toutefois, l'analyse met en évidence plusieurs faiblesses, notamment une forte dépendance des collectivités territoriales aux soutiens de l'État, représentant 62,70 % des ressources des régions et 65,25 % de celles des communes, un dispositif rigide de contraction des emprunts, un pouvoir limité dans la mise en place de nouveaux impôts et des difficultés de mobilisation des ressources propres, estimées à 30 % pour les régions et 30,5 % pour les communes. En définitive, l'analyse montre que, malgré un cadre juridique relativement solide et l'existence de mécanismes de soutien de l'État, le financement des collectivités territoriales demeure fortement dépendant des ressources publiques transférées, ce qui limite leur autonomie financière et leur capacité à mobiliser durablement leurs ressources propres.

Mots clés : Collectivités Territoriales, Ressources Propres, Finances Locales, Politique de Financement, Finances Publiques.

Abstract

This article aims to analyze the financing policy of local governments in Côte d'Ivoire. Methodologically, the study is based on a diagnostic assessment of this policy using a SWOT matrix, complemented by a quantitative empirical analysis. The present study draws on a financial database developed in Microsoft Excel, covering a sample of 44 local governments approximately 19% of the 232 local governments in the country over the period 2017-2020. The results highlight several strengths, notably the existence of a solid legal framework comprising 110 legal and regulatory texts, as well as a diversity of revenue sources. They also reveal the State's regular support through the General Operating Grant (Dotation Globale de Fonctionnement, DGF) and other subsidies, which constitute stable sources of financing. However, the analysis identifies several weaknesses, notably a strong dependence of local governments on State support accounting for 62.70% of regional resources and 65.25% of municipal resources a rigid borrowing framework, limited authority to introduce new taxes, and difficulties in mobilizing own-source revenues, estimated at 30% for regions and 30.5% for municipalities. Ultimately, the analysis shows that, despite a relatively solid legal framework and the existence of State support mechanisms, the financing of local governments remains heavily dependent on transferred public resources, which limits their financial autonomy and their capacity to sustainably mobilize their own resources.

Keywords: Local Governments, Own Resources, Local Finances, Financing Policy, Public Finances.

Introduction

La Côte d'Ivoire, à l'instar de plusieurs pays africains, a adopté la décentralisation pour renforcer la démocratie à la base et créer les conditions efficaces d'un développement équilibré de toutes les localités du pays. C'est à partir de 1995, qu'apparaît la volonté de donner une impulsion nouvelle à la politique de décentralisation par le biais de la communalisation totale du territoire national avec la Loi n° 95-609 du 3 août 1995 déterminant le régime particulier des villes. Cette volonté politique va s'accroître en 2003 par l'adoption de la loi n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales. En effet suite à la réforme de ladite loi, il était convenu que les collectivités auraient un rôle important dans la réalisation des projets du gouvernement. Ces compétences transférées devraient permettre à la collectivité de mener toutes les activités jugées nécessaires à l'atteinte des objectifs à caractère administratif, culturel, économique et social en vue de l'amélioration constante du cadre de vie des populations. En 2023, la Côte d'Ivoire comptait (246) collectivités décentralisées comprenant (14) districts, trente-et-une (31) régions et deux-cent-une (201) communes. Aussi, pour une meilleure efficacité de ce transfert de compétences, il convient de mobiliser les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à son effectivité.

C'est ainsi que conformément à la loi n°2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier, fiscal et domanial des collectivités territoriales, qui décrit le fonctionnement de la politique de financement des collectivités en Côte d'Ivoire, l'Etat concourt aux budgets des différentes collectivités territoriales en leur octroyant une quote-part du produit de certains impôts et des subventions directes provenant du budget général pour leur fonctionnement et la réalisation des opérations d'investissements. Cet appui financier de l'Etat vient en complément des ressources propres collectées localement par les collectivités. L'ensemble de ces ressources alimente le budget élaboré par chaque collectivité et approuvé par le ministère en charge de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, avant son exécution.

Selon El-MENSI, M. (2014), les ressources propres des collectivités en Afrique ne sont pas toujours suffisantes pour permettre leur fonctionnement efficace, d'où il est important pour elles de recourir aux financements étatiques. Plus précisément en Côte d'Ivoire d'après le rapport annuel sur la gestion financière et comptable des collectivités décentralisées concernant l'exercice 2020, les ressources propres des collectivités représentent 10,50% des recettes mobilisées et ne couvrent

que 17,52% de leurs dépenses de fonctionnement. Ce taux est insuffisant pour garantir leur autonomie financière. Par ailleurs, seulement dix communes d'Abidjan sont autonomes et ne bénéficient donc pas des subventions de l'État. Cependant, les collectivités décentralisées dans leur ensemble, restent dépendantes de ces subventions. Les régions sont les plus touchées par cette situation avec moins de 2% de ressources propres dans le financement de leurs dépenses de fonctionnement contre 20,42% pour les communes et 23,41% pour les districts. En 2022, la part de l'appui financier de l'Etat aux collectivités était de 2,53% du budget général du pays en dessous des 20 % préconisés par les ministres de l'économie et des finances des pays membres de l'UEMOA. Or cet appui de l'Etat n'est pas toujours en adéquation avec les compétences transférées.

Cette situation pose le problème de l'inadéquation des financements aux collectivités territoriales. La politique de financement actuelle permet-elle de mettre en œuvre les programmes de développement local ? Quels mécanismes de financement peuvent être envisagés ? Des analyses en profondeur sont convoquées pour mieux comprendre cette situation. C'est pour répondre à ces interrogations, que cet article intervient en se donnant pour objectif d'analyser la politique de financement des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire et de proposer des voies de financement inexploitées. Nous partons de l'hypothèse de recherche selon laquelle le modèle de financement actuel des collectivités décentralisées présente des faiblesses. Pour la suite de l'article, nous exposerons la revue de la littérature, la méthodologie, nous présenterons et discuterons les résultats et enfin dans une brève conclusion, nous ferons des recommandations de politique économique.

1. Revue de la littérature

La littérature est très abondante sur le sujet de la décentralisation en général et sur le financement des collectivités territoriales en particulier. Pour certains auteurs l'autonomie des collectivités territoriales consacrent leur caractère d'entités décentralisées, pour d'autres l'Etat doit intervenir plus profondément car les ressources propres n'atteignent jamais le niveau espéré. Il existe également un débat sur la réduction du financement de l'Etat aux collectivités territoriales qui devrait leur permettre de redéfinir leurs priorités tout en les obligeant à sursoir à la mise en œuvre de certains projets. Aussi, il semble utile d'interroger l'existence d'un lien entre les dotations de l'État et les investissements des collectivités. Ce lien a été approché par plusieurs auteurs à travers des modèles économétriques.

1.1. Théories sur le financement des collectivités territoriales

Différentes approches théoriques mettent en lumière la relation entre l'Etat et les collectivités territoriales. L'Etat peut diminuer ses dépenses en mettant l'accent sur les revenus fiscaux des collectivités décentralisées et in fine, réduire ses appuis. Aussi la relation entre la mobilité des usagers et dépenses des collectivités a été aussi examinée.

Selon Wagner (1890), la croissance économique s'accompagne d'une hausse inévitable de la demande de biens publics, si ces derniers sont des biens supérieurs. Pour réduire les dépenses de l'Etat, Zodrow et Mieszkowski (1986), Wildasin (1988), préconisent une théorie qui permettra de réduire la taille du secteur public et ses interventions et ensuite, favorisera l'augmentation de la compétition sur les recettes fiscales des collectivités territoriales. De plus Brennan et Buchanan (1980) affirment que cette situation de transfert des compétences aux collectivités permettra un meilleur contrôle des populations sur les décideurs locaux, désormais proches d'eux et à leur écoute. Tiebout (1956) avec sa théorie sur les dépenses locales qui est l'une des toutes premières contributions à la théorie moderne du fédéralisme budgétaire et de la décentralisation, indique que les électeurs peuvent révéler leurs préférences en matière de services publics par la défection. D'où la notion de « vote avec les pieds ». Cependant pour Oates (1972), les gains issus de la décentralisation budgétaire ne dépendent pas de la mobilité des ménages. La décentralisation peut générer des gains de bien-être même sans mobilité, dans la mesure où les administrations décentralisées peuvent adapter les services aux demandes et à la situation locale. Cependant, la mobilité, si elle est mise en pratique, devrait renforcer les avantages attendus de la décentralisation. Gilbert (1996) stipule que les avantages retirés des services publics locaux sont géographiquement limités, il convient d'éviter les problèmes de passager clandestin en taxant les citoyens à la hauteur des avantages qu'ils retirent de la consommation des services publics. Le problème de la fiscalité locale optimale se rapproche ainsi des problèmes de tarification. Dans cette optique, Georges. H (1980), indique que l'impôt foncier devrait servir exclusivement au financement des collectivités locales, aucune autre taxation n'est utile. Enfin, Musgrave (1959) propose une théorisation normative des finances publiques qui relie les dépenses publiques aux recettes fiscales. Ainsi la nouvelle théorie américaine des finances publiques, envisage globalement les impôts comme des paiements en échange des services rendus par le secteur public. Il répartit les dépenses publiques en trois départements de l'administration financière correspondant à trois grandes fonctions de

l'État : affectation (allocation) des biens et services pour satisfaire des besoins publics de nature sociale ou méritoire, redistribution du revenu et stabilisation des cycles macroéconomiques (notamment en assurant le plein emploi).

1.2. Financement des collectivités territoriales

Bourvier M. (1992), met l'accent sur les différentes formes de financement des collectivités territoriales. Il en distingue quatre types : « le financement par contribuable (l'impôt), le financement par concours de l'Etat, (les subventions), le financement par institutions bancaires, (l'emprunt), le financement par la gestion du patrimoine et des services ». Dembélé A. Et Sacko S. (1995) ont fait une analyse financière des communes au Mali. Pour ces auteurs, les collectivités territoriales n'ont pas les ressources qu'il leur faut pour atteindre les objectifs qui leur sont assignés. Le financement du développement pose problème parce que les moyens des communes sont modiques. Selon ces auteurs les textes qui organisent les finances de la commune présentent des insuffisances. Les rapports Etat-Communes et les mentalités ont aussi un impact. Enfin, ils recommandent des réformes pour agir sur ces aspects d'une part et sur la fiscalité locale d'autre part.

1.3. Autonomie des collectivités territoriales

Certains auteurs ont travaillé sur l'autonomie des collectivités territoriales, parmi eux, on a Philip, L. (2022), qui pense que les collectivités territoriales doivent disposer d'un minimum d'autonomie financière c'est à dire d'un budget et de la libre disposition de ressources suffisantes. En effet, il est inconcevable qu'une collectivité soit sans pouvoir budgétaire et sans moyens propres de financement car on passerait alors de la décentralisation à la déconcentration. Hassane I. A. (1998), met l'accent sur les ressources propres des collectivités locales et les ressources externes qu'elles peuvent mobiliser. Pour Ilboudo E. K. (1995), les ressources des collectivités locales ont une importance dans la mise en œuvre de la politique de la décentralisation. Selon lui, le développement des collectivités locales appelle d'importantes ressources financières et des ressources humaines qualifiées. Quant à Doga, J. (1999), en prenant l'exemple d'une commune rurale du Niger, a montré que les obstacles à la mobilisation des ressources sont d'ordres institutionnel et organisationnel et sont liés à la gestion des ressources et aux facteurs sociaux parce qu'entraînant des risques d'opposition avec la chefferie traditionnelle qui méritent d'être dissipés. Pour Ahmadou et Arigonimin (1995), le fait de ne pas prendre en compte la population dans le système de

recouvrement et des prises de décision concernant l'affectation des ressources constitue un obstacle à la mobilisation des ressources locales. Pour eux, les contribuables, du fait de la non-implication à la prise de décision sur l'utilisation et les résultats des contributions (impôts, taxes et redevances) considèrent le système comme « soutirant » plutôt que « promoteur » de développement. Selon eux, l'amélioration de la mobilisation des ressources locales appelle une implication de la population dans la collecte et dans la gestion de celles-ci. Cette implication ne pourrait se faire qu'à travers la sensibilisation des populations et leur association aux prises de décision afin de faciliter leur adhésion aux orientations des politiques locales de développement. Le manque d'informations est un élément qui favorise l'incivisme fiscal. L'information rend possible une meilleure acceptation de l'impôt et facilite le recouvrement.

1.3. Relation financière entre l'Etat et les collectivités territoriales

D'autres auteurs ont étudié la relation financière entre l'Etat et les collectivités territoriales. C'est dans cette optique que Nahi, P. (2003), fait une réflexion sur la relation financière entre l'Etat et les collectivités territoriales. Dans son analyse, il explique que plusieurs critères sont à prendre en compte pour une meilleure analyse des relations financières entre l'Etat et les collectivités décentralisées. Ces critères concernent les responsabilités en matière de dépenses (degré de décentralisation, chevauchement des responsabilités et transferts sociaux et redistribution), le financement des collectivités territoriales (les pouvoirs fiscaux, les dotations affectées et les dispositifs de péréquation) et la gestion macroéconomique dans un cadre décentralisé (cohérence économique). Pour El-Mensi, M. (2014), les collectivités territoriales et districts ont maintenant une grande implication dans la gestion des affaires publiques, elles sont en charge de plusieurs services pour lesquels elles doivent agir d'une manière efficace et responsable. Cependant leur agir est tributaire, entre autres, de la disponibilité d'un financement adéquat. Il s'agit, en premier lieu, des ressources propres (fiscales et non fiscales) que ces collectivités peuvent mobiliser par elles-mêmes en vertu des prérogatives que la loi leur confère. Cependant, les ressources propres ne sont pas toujours suffisantes pour couvrir d'une manière adéquate le coût des compétences qui leurs sont dévolues, d'où la nécessité de recourir aux transferts financiers (budgétaires) octroyés par l'Etat pour combler autant que possible les besoins de financement de ces collectivités. Ces transferts ont pour but de corriger les disparités de ressources, corriger l'impact d'effets externes liés à la fourniture décentralisée de certaines prestations publiques et d'autres objectifs de

performance etc. Éventuellement, il serait pertinent de mettre en œuvre des mécanismes permettant aux collectivités territoriales de financer leurs investissements en infrastructures et équipements collectifs, que ce soit par le biais de l'endettement ou de subventions ciblées.

Pour notre auteur, ces transferts de l'Etat peuvent être classés en trois catégories qui sont : les dotations à caractère général (pour corriger aussi bien le déséquilibre vertical que les disparités de ressources ou de besoins en dépenses (déséquilibre horizontal)), les dotations spécifiques (sont celles dont l'utilisation est restreinte, les collectivités territoriales ne peuvent les destiner que pour les dépenses ou tâches requises par l'autorité qui octroie la dotation), et le partage de recettes fiscales (il s'agit généralement d'impôts nationaux dont l'assiette et le taux sont déterminés par le gouvernement central. La part de chaque collectivité territoriale dépend du volume de recettes effectivement recouvrées sur son territoire).

1.5. Recours à l'emprunt des collectivités territoriales

Certains auteurs ont aussi abordé le recours à l'emprunt comme une option pour renforcer sensiblement les capacités d'investissement afin de permettre aux collectivités décentralisées africaines de faire face aux besoins financiers liés à leur développement.

C'est dans ce contexte que Aubry (2000) a montré que le recours aux aides et aux dons même s'il est nécessaire et utile n'est pas une solution. Il réduit à terme la mobilisation des fonds nécessaires et il répond plus à la logique des différents bailleurs et peut conduire à un gaspillage d'investissement. Pour cet auteur « la capacité d'endettement est un élément majeur des finances locales, la seule opportunité de financement de l'urbanisation au niveau de l'aménagement et des services urbains ». Il a aussi mis en garde contre l'endettement mal maîtrisé qui réduit la confiance des marchés et des capacités d'endettement. Selon cet auteur, l'accès aux crédits exige une discipline très rigoureuse de gestion municipale et le renforcement des capacités de gestionnaire des collectivités locales. Mabougunje A. (2000) a mis un accent sur les besoins pour le crédit, leur origine et sur les moyens fiscaux comme facteur d'accès au crédit. Selon cet auteur, « pour avoir des excédents nécessaires annuellement permettant de s'acquitter de ses emprunts, les autorités municipales doivent avoir non seulement de larges ressources intérieures garanties, mais aussi un système régulier, compréhensif et rigoureux de collecte des taxes et autres redevances par habitant de la ville pour des services dont ils jouissent. L'efficacité des accords délivrés, pour ce qui concerne les citoyens, alors est notable à l'exécution des services de la municipalité ». Selon cet

auteur, la satisfaction du citoyen des services de la municipalité est donc importante pour un bon recouvrement des taxes. Gourmel (1998) a fait une étude sur les déterminants de l'endettement des collectivités territoriales. L'objectif étant de savoir entre la dette bancaire et obligataire laquelle est préférable et dans quelles conditions ? Il stipule que la théorie de l'intermédiation financière peut apporter une explication aux comportements des collectivités territoriales vis-à-vis de l'endettement. Il a réalisé une étude sur un échantillon cylindré composé de 94 collectivités territoriales françaises sur la période de 1985-1995. Son modèle avait pour but d'expliquer le choix des collectivités territoriales entre les emprunts bancaires et les emprunts obligataires avec des variables explicatives telles que la solvabilité de la collectivité locale, la durée de l'emprunt, l'affectation de l'emprunt et le cycle électoral etc. Les résultats montrent que le choix de la dette bancaire est sensible à la solvabilité de la collectivité et au cycle électoral. Cependant, pour l'emprunt obligataire, on observera une sensibilité avec la solvabilité de la collectivité, affectation de l'emprunt.

1.6. Etudes économétriques sur le financement des collectivités territoriales

Certains chercheurs ont mis en exergue à l'aide des outils économétriques, l'impact de certains types de dotations de l'Etat sur les dépenses en général ou sur les dépenses d'investissements en particulier des collectivités territoriales afin de mettre en évidence des liens éventuels. Tchenguem (2014) a fait une étude économétrique sur l'autonomie financière des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire en prenant les données de 197 communes regroupées en 31 conseils régionaux en plus des 13 communes d'Abidjan. Au terme de cette analyse, il en est ressorti que les transferts de l'Etat étaient non significatifs. Garnier (2015), dans une étude économétrique sur l'impact des réductions des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, met en lumière qu'il existe un lien statistique entre les dotations et les investissements. Cette étude a révélé que dans le modèle central, une diminution des dotations de 10 % entraînerait, à court terme (1 an), une baisse des investissements allant de 1,4 % à 4,0 %, selon les strates de collectivités. L'impact immédiat des dotations devient plus prononcé après 2011, marqué par le gel des dotations. Selon Leprince al Pourieux (2018), l'Etat peut actionner le levier des dotations pour infléchir le dynamisme de la dépense locale. Cette assertion se fonde sur des travaux économétriques menés depuis une vingtaine d'années en France sur les déterminants de la dépense locale. Un modèle de dépenses communale et son hypothèse de différenciation de l'effet des types de dotations ont été mis en

évidence avec pour objectif de préciser quels sont, en moyenne et à effets donnés des critères de charges, les effets de chacune des autres variables explicatives et, plus particulièrement, celles des dotations, sur le niveau de leurs dépenses par habitant. Ce modèle repose sur la mobilisation de plusieurs méthodes (moindres carrés ordinaires, méthodes des variables instrumentales), dont les résultats ont été discutés en interne à la Cour des comptes et avec l'Insee. Cette démarche suppose une relation linéaire entre la variable expliquée (la dépense) et les variables explicatives, que permet l'utilisation des propriétés du logarithme. Enfin, Baudry (2023) a réalisé une étude visant à mettre en lumière l'efficacité des dépenses des collectivités locales en utilisant une méthode spécifique pour mesurer l'indice d'efficacité-coût, distinct de l'indice d'efficacité, dans le choix des dépenses publiques. Les résultats révèlent que l'efficacité coût des communes les plus peuplées en France, évaluée par la technique développée dans cet article, indique un niveau de gaspillage des ressources relativement modéré au sein de ces communes. Ainsi, il ne semble pas y avoir une nette tendance à un gaspillage significativement plus élevé dans certaines communes par rapport à d'autres.

2. Méthodologie

Nous avons effectué un diagnostic de la politique de financement des collectivités territoriales à l'aide d'une matrice SWOT (Strengths-Weaknesses-Opportunities-Threats : Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces). En outre, cette analyse sera enrichie par une étude quantitative.

2.1. Etude quantitative

2.1.1. Echantillon et source de données

La population cible est constituée de l'ensemble des collectivités territoriales de la Côte d'Ivoire.

Echantillonnage

Notre échantillon a été restreint pour cette étude à quarante-quatre (44) collectivités territoriales sur les deux cent quarante-six (246) que compte le pays. Cet échantillon est composé de trente-six (36) communes et de huit (08) régions. Il porte sur les informations financières relatives aux exécutions budgétaires des années 2017 à 2020. Le choix des collectivités a été effectué en tenant compte de la répartition géographique du pays (Nord, Sud, Est, Ouest et Centre), afin d'assurer une couverture représentative de l'ensemble du territoire national.

À partir de ces données, une base de données financière a été élaborée sous Microsoft Excel. Cette base a permis, de façon automatisée, l'extraction de ratios financiers ainsi que la génération de graphiques retraçant l'évolution et la structure des finances des collectivités territoriales étudiées.

2.1.2. Nature des données

Les données collectées, auprès de la Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées (DOCD), ont été exploitées à partir de leurs données financières provenant des comptes administratifs des collectivités décentralisées sur la période 2017-2020. Ce tableau présente les variables utilisées pour l'analyse.

Tableau N°1 : Spécification des variables de l'étude

Variables	Identifiants	Sources	Structures	Période
Impôts rétrocedés	ImRetro	Compte administratif des collectivités décentralisées	Direction des opérations des collectivités décentralisées (DOCD)	2017-2020
Subventions d'investissement	SubInv			
Dotations de l'Etat	DotEtat			
Ressources Propres	ResProp			
Recettes d'emprunt	RecEmp			
Excédent antérieur	ExAnt			
Autres recettes	AutrRec			
Budget	Bud			

Source : Auteur

2.1.3. Présentation des ratios

Ces ratios permettent de savoir le niveau d'autonomie de nos collectivités ou leur niveau de dépendance à l'Etat.

$\frac{\text{Ressources propres}}{\text{Budget des collectivités décentralisées}}$, ce ratio a permis de connaître le niveau d'autonomie financière des collectivités décentralisées. Si le ratio est élevé (ratio > 0,5), cela peut indiquer une bonne santé financière de la collectivité, avec une capacité substantielle à financer ses dépenses à partir de ses propres ressources. Par contre, un ratio faible (ratio < 0,5) indiquera une dépendance de la collectivité à l'égard des sources de financement externes, telles que les dotations ou subventions gouvernementales.

$\frac{\text{Dotations}}{\text{Budget des collectivités décentralisées}}$, ce ratio permettra de connaître le niveau de dépendance des collectivités décentralisées vis-à-vis de l'Etat. Un ratio élevé (ratio > 0,5), pourrait indiquer une forte dépendance des collectivités décentralisées aux dotations de l'Etat pour financer leurs dépenses. Par contre un ratio faible (ratio < 0,5) pourrait indiquer une plus grande autonomie financière des collectivités décentralisées, avec une capacité à financer la grande partie importante de leurs dépenses à partir de leurs propres ressources ou une forte dépendance à d'autres types de financements.

Le ratio $\frac{\text{Montant des emprunts}}{\text{Budget des collectivités décentralisées}}$, mesure le niveau d'endettement des collectivités décentralisées par rapport à leurs ressources budgétaires. Plus précisément, il indique la proportion du budget annuel d'une collectivité décentralisées qui est consacrée au remboursement de ses emprunts. Un ratio élevé peut signifier plusieurs choses :

Une dépendance importante aux emprunts pour financer les projets d'investissement. Un risque accru d'incapacité à rembourser les dettes en cas de variations économiques défavorables ou de fluctuations des taux d'intérêt.

Un ratio faible, en revanche, peut indiquer une situation financière plus saine, avec moins de dépendance aux emprunts et plus de capacité à utiliser les ressources budgétaires pour financer les services publics et les investissements. Il peut aussi indiquer une incapacité à emprunter qui peut être dû à une rigidité des textes juridiques concernant l'emprunt.

2.2. Analyse diagnostic de la politique de financement des collectivités territoriales

Cette partie a consisté à tenir compte de l'analyse statistique, à l'examen de la littérature (recherches, lois, décisions, discours etc.) en lien avec le financement des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire. Aussi, pendant les différents entretiens avec les responsables en charge de la Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées (DOCD) que nous avons exploité.

L'évaluation de la politique de financement des collectivités décentralisées a été conduite à l'aide de la méthode SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces). Cette approche combine l'analyse des points forts et des points faibles avec celle des opportunités et des menaces découlant de l'environnement.

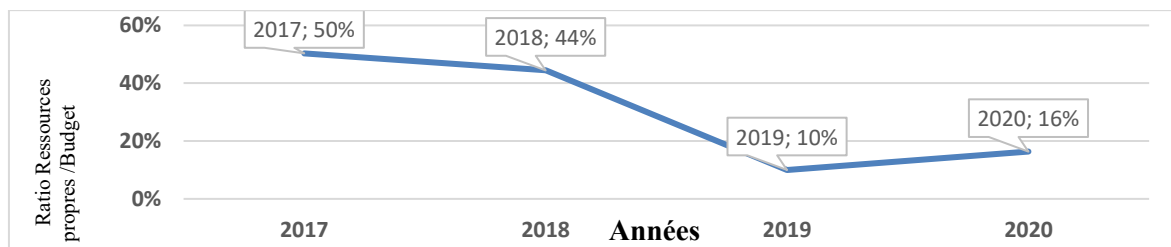
3. Présentation et discussions des résultats

3.1. Présentation des Résultats de l'étude des ratios

Notre analyse se fera en deux parties, une pour les régions et une autre pour les communes. Nous travaillons sur les recettes effectivement recouvrées aux cours de la période 2017-2020. Les ratios étudiés ont été présentés sous forme de pourcentage pour faciliter leur compréhension.

- **Au niveau des régions**
 - **Analyse des ressources propres des régions dans les budgets**

Figure N°1 : Evolution du Poids des ressources propres dans les budgets des régions

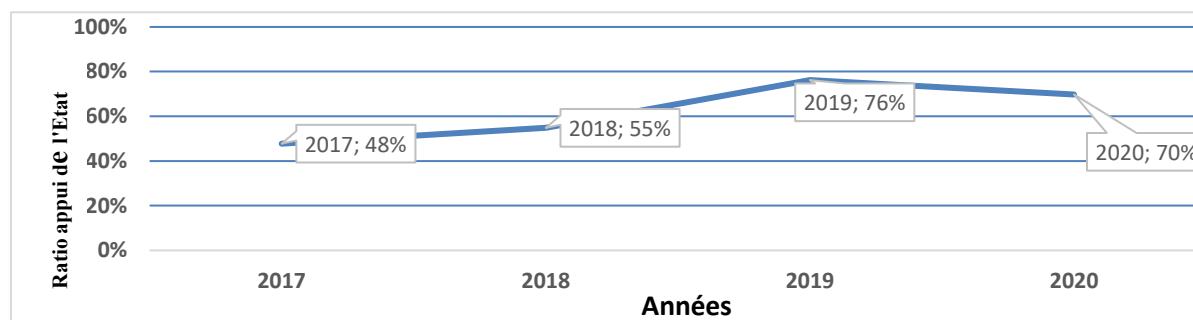


Source : DOCD

Ce graphique représente le ratio des ressources propres sur le budget total concernant notre échantillon de 8 régions. Les ressources propres des régions sont passées de 50% à 16,33% des ressources totales des régions. Ces ressources propres proviennent en grande partie du compte (02) qui concerne les ressources propres d'investissement (64,03%) et les ressources propres de fonctionnement (35,97%). Ces ressources au niveau des régions ont connu une baisse en 2019 (9,98%) et 2020(16,33%). Cependant, elles représentent en moyenne 30,26 % du budget sur la période de l'étude. Elles sont encore insuffisantes pour permettre une autonomie financière des régions.

- Analyse du poids des subventions et dotations de l'Etat sur les ressources globales

Figure N°2 : Evolution du poids des subventions et dotations de l'Etat dans les ressources globales de 2017 à 2020

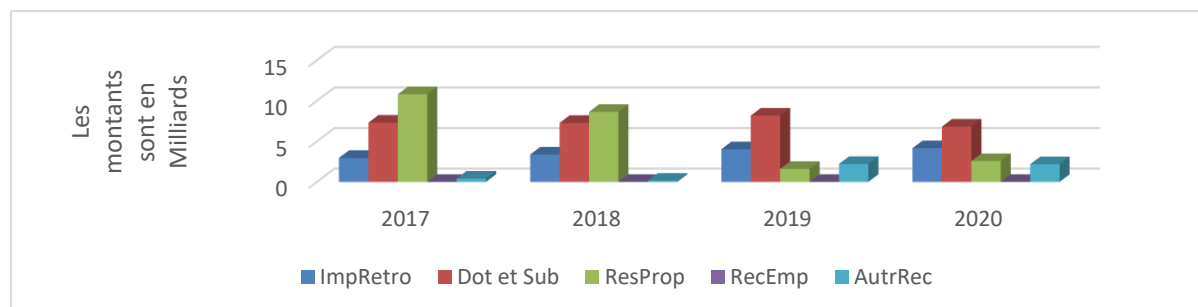


Source : DOCD

Selon ce graphique, les appuis financiers de l'Etat en faveur des régions sont de plus en plus élevés au cours des années. Ils représentent environ 62,70% du budget de celles-ci. Cela traduit une forte dépendance aux financements de l'Etat. Cette forte dépendance des régions vis-à-vis de l'Etat pose le problème du manque d'autonomie financière des collectivités.

- Analyse de la structure de financements de l'Etat aux régions

Figure N° 3 : Structure des Financements de l'Etat aux régions de 2017 à 2020



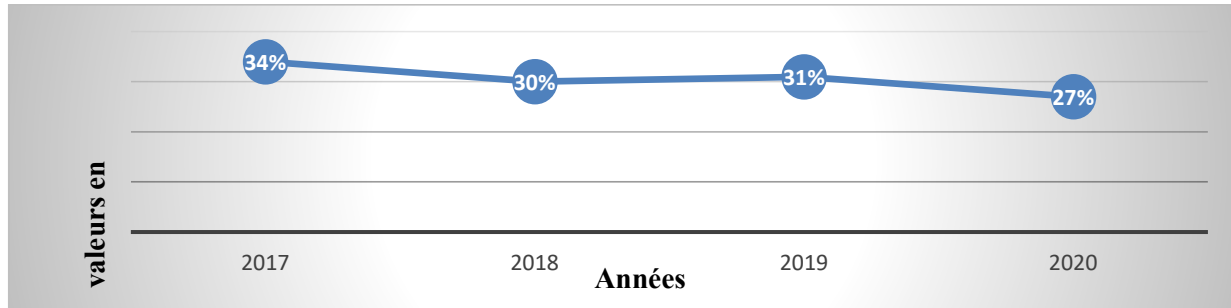
Source : DOCD

L'analyse du graphique montre, dans un premier temps une diminution progressive des ressources propres des régions au détriment des dotations et subventions de l'Etat. On remarque aussi une hausse des autres concours composés essentiellement des recettes accidentelles et des recettes diverses du titre 2. Enfin, on constate la source de financement concernant les emprunts n'est pas utilisée par les régions.

- **Au niveau des communes**

- **Analyse des ressources propres des communes dans les budgets**

Figure N° 4 : Poids des ressources propres des communes dans leur budget total de 2017 à 2020

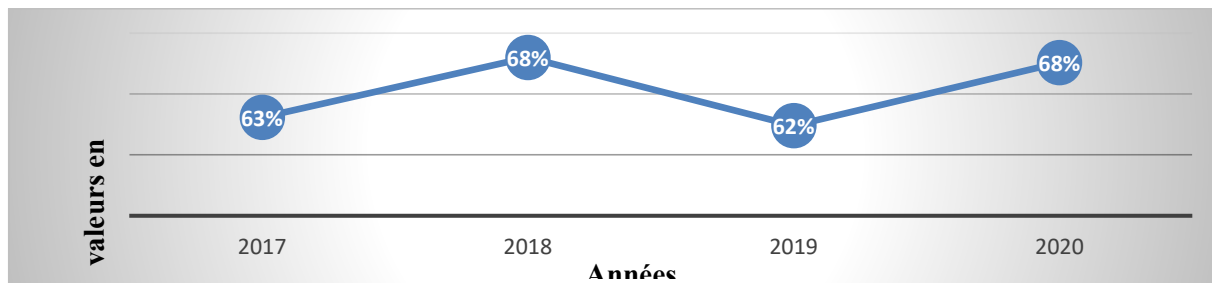


Source : DOCD

L'analyse du graphique montre une réduction des ressources propres des communes sur la période de 2017 à 2019. Ce ratio est passé de 34% en 2017 à 27% en 2019. Cette situation met en exergue des difficultés de recouvrement de certaines communes. Cet état de fait ne garantit pas l'autonomie financière des communes.

- **Analyse des subventions et dotations de l'Etat sur dans les budgets des communes**

Figure N° 5 : Poids des Dotations de l'Etat sur le budget des communes de 2017 à 2020

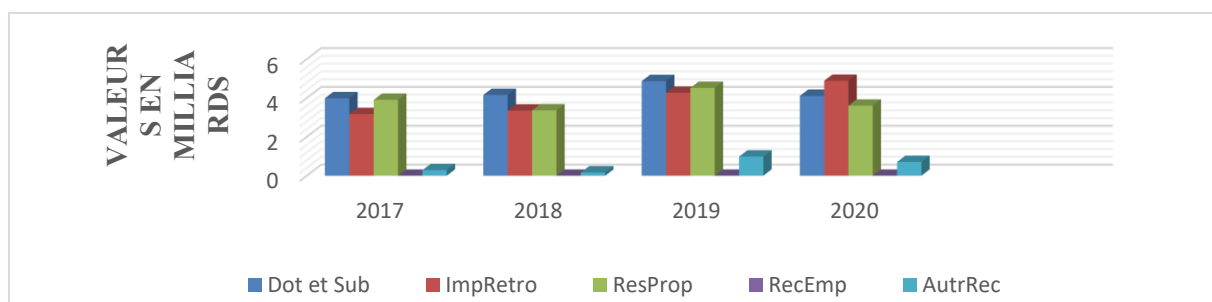


Source : DOCD

Ce graphique montre que les subventions et dotations de l'Etat représentent entre 60% et 68% des budgets des communes. On constate que les budgets des communes sont à dépendantes à plus de 60% de l'appui financier de l'Etat.

○ **Analyse de la structure des financements de l'Etat aux communes**

Figure 6 : Structure des Financements de l'Etat aux communes de 2017 à 2020



Source : DOCD

Ce graphique montre une évolution des impôts rétrocédés de 2017 à 2020. De même les dotations et subventions de l'Etat ont augmenté de 2017 à 2019. Cependant, le constat reste le même qu'au niveau des régions, les financements à partir des emprunts ne sont pas utilisés par les collectivités décentralisées. De tout ce qui précède nous pouvons dire que le Côte d'Ivoire est dans modèle de financement des collectivités territoriales où l'Etat intervient de façon très importante.

3.2. Diagnostic de la politique de financement des collectivités territoriales

3.2.1. Analyse SWOT

Analyse des forces

Cette analyse de la politique de financement des collectivités a fait ressortir plusieurs aspects positifs à savoir un cadre juridique solide avec (110) textes légaux et réglementaires qui offrent un guide détaillé et une diversité de source de revenus. Cette diversité offre une flexibilité et devrait réduire la dépendance à une seule source. La variété des revenus, tels que les taxes, les redevances, l'aide de l'État, les fonds extérieurs et les emprunts, offre une marge de manœuvre financière. Ensuite, elle a aussi relevé l'existence d'un soutien régulier de l'Etat à travers la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et d'autres subventions de l'État constituant des sources stables pour les collectivités territoriales. Enfin l'Etat Ivoirien, pour réduire les disparités entre les territoires a mis en place un système de péréquation. Cette politique vise à garantir un minimum de ressources à chaque collectivité, en tenant compte de ses charges et de ses besoins spécifiques.

Analyse des faiblesses

Cependant, des points faibles ont été mis en lumière à savoir la forte dépendance des collectivités aux soutiens de l'Etat (62,70% pour les régions et 65,25% pour les communes). Un dispositif rigide pour la contraction d'emprunts. En effet les collectivités ne peuvent emprunter sur les marchés financiers et extérieurs à cause de la rigidité des textes sur ce point, ils ne peuvent que faire des emprunts FPCL¹. Un pouvoir limité des collectivités dans la mise en place de nouveaux impôts car ils ne peuvent instituer de nouveaux impôts. De plus, il existe des difficultés réelles de mobilisation des ressources propres (30% pour les régions et 30,5% pour les communes) et d'absorption des crédits (les excédents sont de 7,07% pour les communes et 35,81% pour les régions de notre échantillon, sont des crédits de l'année précédente qui n'ont pas été absorbés). Enfin, la non-participation des collectivités aux répartitions des impôts rétrocédés.

3.3. Discussions des résultats

Notre hypothèse de départ peut être acceptée, dans la mesure où les résultats de notre diagnostic soutenu par l'analyse de notre échantillon montrent des faiblesses de la politique de financement actuelle des collectivités territoriales malgré certains points de satisfactions.

En effet, la dépendance des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire aux subventions et dotations de l'Etat, dénote des difficultés qu'elles éprouvent à recouvrer des ressources propres suffisantes pour leur développement. Certains auteurs comme El-Mensi décrivent une telle situation comme enlevant le caractère de décentralisation aux collectivités et plaçant dans un système de pseudo déconcentration. C'est un modèle dans lequel l'Etat a une participation très active dans le financement des collectivités territoriales. En outre, un tel modèle ne permet pas un financement total car les financements étatiques ne sont pas toujours en adéquation avec les compétences transférées. En plus la totalité des collectivités de notre échantillon n'ont pas recours à l'emprunt pour financer leurs activités de développement. La non exploitation de cette voie de financement se justifie par le fait que le dispositif juridique régissant l'emprunt est très rigide et ne permet aucun emprunt, ni à l'extérieur, ni le marché financier. En outre, le recours à l'emprunt conditionne les collectivités à avoir de grandes ressources souveraines. Ces résultats sont conformes à ceux de Mabougunje A. (2000) qui a conclu que les collectivités devraient avoir de larges ressources

¹ Fonds de Prêts aux Collectivités Locales (FPCL) mis en place par décret n°89-962 du 30 août 1989, par une convention signée avec la BNI pour financer la réalisation des équipements.

intérieures garanties, mais aussi un système régulier, compréhensif et rigoureux de collecte des taxes et autres redevances. Or nos collectivités sont loin d'être autonomes financièrement.

Conclusion

Notre étude avait pour ambition d'analyser la politique de financement des collectivités décentralisées. De nos investigations, il est ressorti que les mécanismes de financement des collectivités sont axés sur une grande participation de l'Etat d'une part et d'autre part présente des faiblesses. En effet, les dotations et subventions de l'Etat ne sont pas à la hauteur des compétences transférées et les ressources propres ne sont pas suffisantes pour un bon fonctionnement des collectés territoriales. Cependant, il existe des sources de financements alternatives, qui ne sont pas utilisées par les collectivités du fait de la rigidité du cadre juridique et réglementaire. Pour pallier cette situation, nous faisons les recommandations suivantes :

Au niveau de l'Etat, il s'agira de renforcer le dispositif réglementaire de la politique de financement pour permettre une plus grande facilité d'emprunt à l'extérieur et sur le marché financier et enfin de les associer aux répartitions des impôts rétrocedés.

Au niveau des collectivités décentralisées, il s'agira pour elles de renforcer les capacités de leurs agents afin d'améliorer le recouvrement des taxes qui leur sont dévolues. Aussi, les agents doivent être formés à la bonne exécution des crédits qui leur sont attribués. Enfin, les capacités des collectivités doivent être aussi renforcées afin de leur permettre de mobiliser des ressources financières sur les marchés de capitaux pour la mise en œuvre de leurs projets d'infrastructures et de développement.

BIBLIOGRAPHIE

- Bourvier, M. (1998). *Finances locales*. Paris : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence ;
- Brennan, G., & Buchanan, J. (1980). *The Power to Tax*. Cambridge: Cambridge University Press ;
- Coulmin, P. (1984). *Décentralisation : la dynamique du développement local ; clés pour la stratégie nouvelle de développement*. Paris : Éditions Ouvrières, UNESCO ;
- George, H. (1955). *Progress and Poverty*. New York: Robert Schalkenbach Foundation ;
- Musgrave, R., & Musgrave, P. (1980). *Public Finance in Theory and Practice*. McGraw Hill Kogahusha ;
- Wagner, A. (1890). *Finanzwissenschaft*. Leipzig: Winter, C. F. ;
- Mabogunje, A., & Aubry, P. (2000). « Accès des collectivités locales africaines à l'emprunt et aux marchés financiers ». In Actes de réunion scientifique « AFRICITE 2000 », Programme de Développement Municipal (PDM), Windhoek ;
- Baudry, M. (2005). « Les impôts locaux sont-ils gaspillés ? ». *Recherches Économiques de Louvain / Louvain Economic Review*, 71(2), 143-173. URL : <https://www.jstor.org/stable/40724437>. Consulté le 23 octobre 2023 ;
- Gilbert, G. (1996). « Le fédéralisme financier : perspectives de microéconomie spatiale ». *Revue économique*, 47(2), 311-363. URL : <https://www.jstor.org/stable/3502317> ;
- Gourmel-Rouger, C. (1998). « Les déterminants du choix d'endettement des grandes collectivités territoriales françaises : une étude empirique sur la période 1985-1995 ». *Revue d'économie financière*, 47, 187-212. URL : <https://www.jstor.org/stable/42903621> ;
- Harvey, P. (1958). « Keynes et le problème de la centralisation des pouvoirs ». *L'Actualité Économique*, 34(2), 183-208. <https://doi.org/10.7202/1000165ar> ;
- Lambert, A. (2008). « Collectivités territoriales : les relations entre l'État et les collectivités territoriales ». *La Revue administrative*, 61(363), 289-296. URL : <https://www.jstor.org/stable/43573888> ;
- Le Lidec, P. (2007). « Le jeu du compromis : l'État et les collectivités territoriales dans la décentralisation en France ». *Revue française d'administration publique*, 121-122, 111-130. <https://doi.org/10.3917/rfap.121.0111> ;

-
- Leprince, M., & Pourieux, M. (2018). « L'impact des dotations de péréquation sur les dépenses locales ». Revue d'économie financière, 132, 107-120. URL : <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26631691> ;
 - Oates, W., & Tabarie, S. (2018). « Finances publiques locales et enjeux financiers ». Revue d'économie financière, 132, 73-90. URL : <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26631689> ;
 - Philip, L. (2002). « L'autonomie financière des collectivités territoriales ». Cahiers du Conseil constitutionnel, (12), Dossier : Le droit constitutionnel des collectivités territoriales, mai ;
 - Pontier, J. M. (1995). « La décentralisation territoriale dans les réflexions sur la réforme de l'État ». La Revue administrative, 48(286), 408-414. URL : <https://www.jstor.org/stable/40770292> ;
 - Pontier, J. M. (1996). « La solidarité financière entre les collectivités locales ». La Revue administrative, 49(290), 188-197. URL : <https://www.jstor.org/stable/40770524> ;
 - Patrice, M., & Michel, U. (1981). « Les collectivités locales face à l'environnement économique ». Économie et statistique, (132), 49-68 ;
 - Torre, A. (2015). « Théorie du développement territorial ». Géographie, économie, société, 17, 273-288. <https://doi.org/10.3166/ges.17.273-288> ;
 - Torre, A., & Laudier, I. (2018). « Introduction ». Revue d'économie financière, 132, 9-20. URL : <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26631685> ;
 - Wildasin, D. E. (1988). « Nash equilibria in models of fiscal competition ». Journal of Public Economics, 35, 229-240 ;
 - Zodrow, G. R., & Mieszkowski, P. (1986). « Pigou, Tiebout, property taxation, and the underprovision of local public goods ». Journal of Urban Economics, 19, 356-370 ;
 - Diao, M. (2022, 7 avril). « Collectivités territoriales : une autonomie fiscale relative dans la pratique ». Bourse & Finances. URL : <https://fnh.ma/article/actualite-financiere-maroc/collectivites-territoriales-une-autonomie-fiscale-relative-dans-la-pratique> ;
 - Joumard, I., & Kongsrud, P. (2003). « Les relations financières entre l'État et les collectivités locales ». Revue économique de l'OCDE, 169-254. URL : <https://www.cairn.info/revue--2003-1-page-169.htm> ;
-

- Konabeka, L. (2021, 3 janvier). « L'autonomie financière des collectivités locales en République du Congo ». HAL Id: hal-03092943. URL : <https://hal.science/hal-03092943> ;
- Mansour, S. (2023, 31 mai). « Quels sont les moyens financiers des collectivités territoriales ? ». SIMCO, la FINTECH du secteur public ;
- Tiebout, C. (1956). « A Pure Theory of Local Expenditures ». URL: <http://www.jstor.org/stable/1826343>. Consulté le 28 juillet 2008 ;
- Tchenguem, A. (2014). « Autonomie financière des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire, quelle réalité ? ». Mémoire de Master en hautes études de la politique économique ;
- Cour des Comptes. (2022, octobre). Le financement des collectivités territoriales : des scénarios d'évolution. Communication à la commission des finances du Sénat ;
- Garnier, J. (2015). Impact des dotations de l'État sur l'investissement des collectivités : une approche économétrique (2001-2013). Étude n° 8, Éclairages, septembre 2015, 16 pages ;
- Hassane, I. A. (2004). Collectivité locale & planification. Module de formation, Ouagadougou, PRAT-IPD/AOS ;
- Hassane, I. A. (1999). Note de cours sur les collectivités locales et la planification. Institut Panafricain pour le Développement / Afrique de l'Ouest/Sahel, Ouagadougou ;
- Ilboudo, E. K., & Dembele, A. (1995). Colloque sur le financement du développement communal. ENAM, Fondation Hans Seidel, Ouagadougou ;
- Leroy, M. (2017). « Dossier : L'autonomie financière des collectivités territoriales ». Gestion et Finances Publiques, n° 2-2017, mars-avril. <https://doi.org/10.3166/gfp.2017.00023> ;
- Ministère de l'Économie et des Finances. (2020). DGTCP/Rapport sur la gestion financière et comptable des collectivités décentralisées – Exercice 2020 ;